

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 31 MAI 2023

DATE DE CONVOCATION

24-05-2023

**DATE D’AFFICHAGE DE LA
CONVOCATION**

24-05-2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 21

VOTANTS : 28

N° DE LA DÉLIBÉRATION

2023-05 31- N°30

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le :

08 JUIN 2023

L’an deux mille vingt-trois, le trente et un mai à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni, à la salle Corot (haut), sous la présidence de Monsieur Patrick RAUSCHER, Maire

Présents :

Monsieur Patrick RAUSCHER, Monsieur Alain HERSCHKORN
Madame Christelle PELOUIN, Monsieur Pascal VENTALON,
Monsieur Thierry SOULIER, Monsieur Stéphane DUBERGER,
Madame Stéphanie MARINHO, Monsieur Alain TROUFLEAU,
Madame Christèle FONTENEAU, Madame Carole GAUTHIER,
Monsieur Gérard PENDARIES, Madame Mathilde MARQUES,
Monsieur Tony LARGEAU, Madame Karine PENDARIES, Madame
Françoise BEAUGUET, Monsieur Laurent VIALANEIX, Madame
Sophie MAHE, Madame Aurore BARBOT, Madame Martine
CARTAU-OURY, Monsieur Sébastien DIAZ, Madame Marie-France
DUCROQUET.

Absents représentés :

Mme DENECE	donne pouvoir à	M. VENTALON
Mme VIGNAS	donne pouvoir à	Mme MARQUES
M. RINGEVAL	donne pouvoir à	M. PENDARIES
Mme PIN	donne pouvoir à	Mme PELOUIN
Mme FABRE	donne pouvoir à	M. DIAZ
M. BEL ANGE	donne pouvoir à	Mme CARTAU-OURY
M. LE TALBODEC	donne pouvoir à	Mme DUCROQUET

Absent non représenté :

Madame Marilyn NGANTCHUE

Secrétaire de séance : Madame Christelle PELOUIN

**OBJET : COMPLEMENT A LA MISE A JOUR DU REGLEMENT DES CONGES ET DES
AUTORISATIONS D’ABSENCE DES AGENTS DE LA COMMUNE DE SAINTRY-SUR-
SEINE**

OBJET : COMPLEMENT A LA MISE A JOUR DU REGLEMENT DES CONGES ET DES AUTORISATIONS D'ABSENCE DES AGENTS DE LA COMMUNE DE SAINTRY-SUR-SEINE

Sur proposition de Monsieur le Maire ;

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L621-1, L622-1 à L622-4, L622-5 2, article L651-1

VU l'avis du Comité Social Territorial réuni le 4 avril 2023 ;

CONSIDERANT le règlement des congés et des autorisations d'absence des agents de la commune de Saintry-sur-Seine adopté au Conseil municipal du 2 juillet 2015, mis à jour par délibération du 14 septembre 2022 ;

CONSIDERANT la nécessité d'apporter un complément à la mise à jour de ce règlement ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 25 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Mme CARTAU-OURY, Mme FABRE, M. BEL ANGE)

APPROUVE le complément apporté à la mise à jour du règlement des congés et des autorisations d'absence des agents de la commune de Saintry-sur-Seine dont le texte est joint à la présente délibération

DIT que ce règlement modifié sera communiqué à tout agent employé de la commune de Saintry-sur-Seine.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits. Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture

A Saintry-sur-Seine, le 31 mai 2023

Le Maire,

Patrick RAUSCHER

